

PROGRAMME

INSTALLATION URBAINE SUR LA PLACE DES FESTIVALS

CRÉER L'HIVER

AU QUARTIER DES SPECTACLES

**CONCOURS DE MISE EN VALEUR
ET D'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS**



www.quartierdesspectacles.com/creer_hiver

**PARTENARIAT DU
QUARTIER
DES SPECTACLES
MONTREAL**

Montréal 
Ville UNESCO de design

TABLE DES MATIÈRES

- 1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS FONDATEURS DU PROJET
- 2 CONTEXTE D'INTERVENTION
- 3 ZONES D'INTERVENTION
- 4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES
- 5 OBJECTIFS DE MISE EN OEUVRE

ANNEXE A – Carte des points d'intérêt du Quartier des spectacles

ANNEXE B – Plan d'intervention

ANNEXE C – Liste de matériel disponible

ANNEXE D – Carte de référence de la vision du Quartier des spectacles

ANNEXE E – Devis technique – Place des Festivals

ANNEXE F – Dessins de référence vectorisés du Quartier des spectacles (*Autocad*)

ANNEXE G – Dessins de référence pdf haute résolution du Quartier des spectacles – Pôle
Place des Arts

1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS FONDATEURS DU PROJET

1.1 MISSION DU PROJET

Le projet d'installation urbaine sur la place des Festivals est l'un des trois projets qui fait l'objet de ce concours. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet global qui porte sur la mise en valeur et l'animation de trois espaces publics en période hivernale. Pilotées par le Partenariat du Quartier des spectacles, ces interventions cherchent à dynamiser les espaces publics et inviter le public en général à faire partie du spectacle de la ville au début du solstice d'hiver.

1.2 APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET

L'approche choisie pour ces interventions est celle de trois sous-concours invitant à la création de trois installations urbaines indépendantes sur trois sites distincts faisant partie intégrante du Quartier des Spectacles. La période du solstice d'hiver n'étant pas immédiatement synonyme d'occupation de l'espace public, l'animation y est souvent tributaire de la météo. Cependant, le succès des invitations précédentes auprès de la population vers le Quartier des Spectacles porte à croire que les interventions sollicitées ne pourront que contribuer à prolonger l'animation de la ville durant toute l'année.

Le projet global encourage une création innovante, ouverte, nécessitant peu de moyens, donc débrouillarde, surprenante, rassembleuse et qui se nourrit des différences – une création à la base d'une expérience culturelle unique.

Les installations devront être participatives, ne laisser personne spectateur mais les inclure tous comme acteurs. L'interaction ainsi prévue ne pourra que dynamiser l'espace public et rendre ainsi plus ludique l'ambiance générale du quartier.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- susciter la curiosité et l'étonnement par la créativité et la conception d'un projet interactif, ludique et audacieux;
- améliorer l'apparence du site en période hivernale;
- contribuer à favoriser la fréquentation du secteur durant la période hivernale.

Plus spécifiquement, l'installation sur la place des Festivals a pour objectif la création d'un lieu rassembleur pour tous les Montréalais et visiteurs. L'installation doit être évolutive en deux phases : avant et après le coup de minuit du 31 décembre. Ainsi, l'installation contribuera à souligner le passage de la nouvelle année en se transformant de manière permanente en 2012, et ce pour le reste de sa durée de vie.

Le concept doit être original et ne doit pas avoir été préalablement exploité. Le projet devra être livré clés en main.

1.3 CONTEXTE DU CONCOURS

De par sa concentration d'actifs culturels, le Quartier des spectacles est une destination culturelle et touristique majeure à Montréal. Sa vision de développement s'articule autour de 3 grands axes : vivre, créer et se divertir au centre-ville. Elle vise ainsi à favoriser le développement du quartier par la mise en valeur de ses actifs culturels tout en recherchant l'équilibre entre les différentes fonctions d'un centre-ville vivant et habité. La vision du Quartier des spectacles est synthétisée dans une carte de référence qui se trouve à l'Annexe D. Concrètement, cette vision permet d'inspirer la réalisation de projets aussi différents que le Parcours lumière, l'Adresse symphonique, le 2-22, la Maison du développement durable et le projet d'aménagement du domaine public dans le pôle Place des Arts. C'est dans ce contexte que le concours *Créer l'hiver au Quartier des spectacles* s'inscrit.

Les sections suivantes du programme permettront au lecteur de se faire progressivement une idée plus précise des cadres physique et conceptuel des installations à développer pour le site de la place des Festivals.

2 CONTEXTE D'INTERVENTION

Tel un appel, l'installation pourra lier les espaces définis, procurant au public une expérience ludique et fascinante, au cœur du Quartier des spectacles.

2.1 IDENTITÉ DU QUARTIER DES SPECTACLES

Développée par Intégral Ruedi Baur Zürich et Intégral Jean Beaudoin Montréal en 2005, suite à un atelier-concours organisé par le Partenariat en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal, l'identité visuelle du Quartier des spectacles exprime de façon cohérente et distinctive le caractère unique de cette destination culturelle et des événements qui l'animent. Elle vise à assurer la cohérence des communications graphiques ainsi que le développement harmonieux du paysage urbain. Le concept d'identité visuelle et territoriale du Quartier des spectacles se résume en deux principaux points:

1. Le corridor de découverte du quartier. La rue Sainte-Catherine, artère symbolique du tissu urbain et historique montréalais. Cet axe est symbolisé par la double ligne de points rouges. Il est le fil conducteur qui relie les différents pôles entre eux tout en servant de repère aux visiteurs. Le point rouge est un clin d'œil à l'époque du Red Light.

2. La lumière. Pour exprimer la vie nocturne urbaine, le spectacle, la créativité et le savoir; la lumière comme essence de la signature visuelle du Quartier des spectacles permettant de fédérer toutes les identités.

Le déploiement de cette identité sur le territoire se poursuit au fil des années et le concept proposé pour la place des Festivals devra tenir compte du paysage urbain et de l'identité du Quartier des spectacles.

Pour voir l'identité visuelle du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/identite/>

Pour voir le plan lumière du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/parcours-lumiere/>

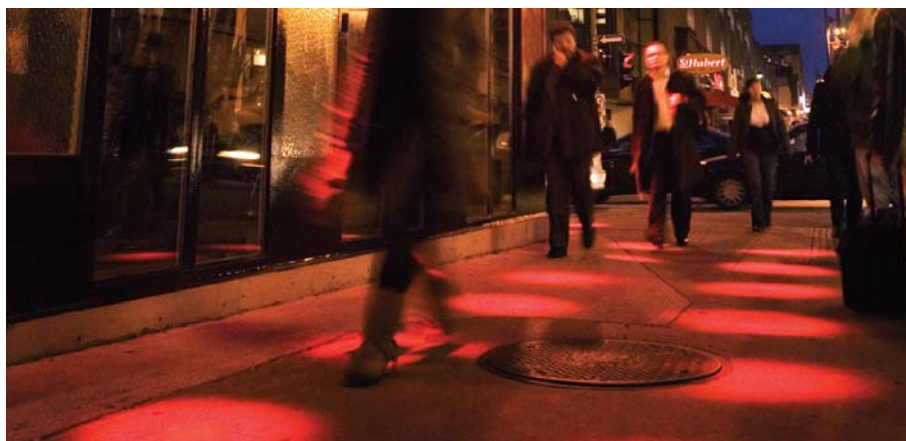


Figure 1. Identité visuelle du Quartier des spectacles
Source : Partenariat du Quartier des spectacles

2.2 SITE ET MILIEU BÂTI

2.2.1 Délimitation et description générale du secteur

D'une superficie de 75 000 pieds carrés, la place des Festivals est dédiée à la présentation de grands événements, à l'animation urbaine et à la récréation des Montréalais. Elle longe le Musée d'art contemporain, campée entre la rue Sainte-Catherine et le boulevard De Maisonneuve. La plus grande fontaine interactive au Canada, réalisée en exclusivité pour le Quartier des spectacles de Montréal, y déploie ses 235 jets d'eau durant les mois de mai à octobre. On y trouve également 4 mégastructures d'éclairage et 2 vitrines habitées offrant des services de restauration.



Figure 2. Vue de la place des Festivals
Source : Partenariat du Quartier des spectacles



Figure 3. Vue d'ensemble de la place des Festivals
Source : Agence Daoust Lestage

Plusieurs centres d'intérêts se trouvent près de la place des Festivals, entre autres de nombreux commerces, des salles de spectacles, bars et restaurants, hôtels, Université, musées et résidences :

- Le Musée d'art Contemporain
- La Place des Arts
- L'Adresse Symphonique
- Le 2-22 (livré à l'automne 2011)
- La Maison du développement durable
- Le Complexe Desjardins (tours à bureau, Hôtel, centre commercial)
- L'UQÀM
- Le TNM
- Le Théâtre Jean-Duceppe
- Le Gesù

La carte des points d'intérêt du Quartier des spectacles (Annexe A) montre les places publiques, les lieux de diffusion culturelle et les projets en développement du quartier.

2.2.2 Historique de développement du secteur

La topographie de ce site qui, autrefois, était en surplomb de la rue Jeanne-Mance a été complètement modifiée pour l'aménagement de la place des Festivals par l'agence Daoust Lestage en 2008-2009. Les transformations nécessaires pour le nivellement du plateau de l'îlot Balmoral en pente douce jusqu'au niveau de la rue Jeanne-Mance ont nécessité l'excavation de 50 000 tonnes de terre. Cette intervention aura permis l'élimination d'un important stationnement de surface et la réouverture de la rue Balmoral. La place présente sur sa face ouest, l'arrière et les côtés de deux édifices commerciaux : le Blumenthal, transformé pour la Maison du Jazz, et le Wilder, en voie de recyclage.

Le nom de « place des Festivals » donné en 2009 à cette toute nouvelle place, réfère aux multiples festivals qui se déroulent dans la partie du centre-ville de Montréal connue comme le Quartier des spectacles. Le mot « festival » signifie : « série de représentations où l'on produit des œuvres d'un art ou d'un artiste ». Ce nom correspond à la thématique toponymique retenue en lien avec la vocation culturelle du Quartier des spectacles.

2.2.3 Réseaux viaires et parcours

La place des Festivals est accessible par tous les moyens de transport. Elle est d'abord longée par la rue Jeanne-Mance, souvent rendue piétonne pour permettre une maximisation de l'espace lors de manifestations culturelles, mais autrement une voie importante du trafic automobile de transition entre le Vieux-Montréal et les secteurs plus traditionnellement résidentiels au nord du centre-ville. Elle est aussi un passage important des lignes d'autobus 80 - 129 - 535 - 935TB. La place est ensuite flanquée à l'est par les vitrines animées, jouant un rôle tampon entre elle et le Musée d'art Contemporain. Elle jouit également d'un accès à la station de métro Place des Arts ainsi qu'à la Place des Arts elle-même qui offre un accès direct à RÉSO (le réseau souterrain de Montréal). La place des Festivals est également entourée de 4 stations de vélos BIXI en période estivale.

2.3 ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.3.1 Un quartier marqué par une grande diversité sociale et culturelle

La place des Festivals est au cœur de l'arrondissement Ville-Marie, reconnu comme le centre des affaires, le cœur des activités économiques et de divertissement ainsi qu'un important lieu de diffusion culturelle de la Ville de Montréal. De plus, le quartier assiste à un grand renouveau immobilier.

Le quartier est caractérisé par la part importante qu'occupent les personnes de 20 à 34 ans au sein de sa population, la plus forte parmi l'ensemble des arrondissements de la Ville. C'est aussi l'arrondissement où l'on retrouve la plus faible proportion d'enfants et de personnes de 65 ans et plus à Montréal. C'est également ici que l'on retrouve la plus forte concentration de personnes vivant seules à Montréal et, conséquemment, la plus faible taille des ménages sur le territoire.

La marche est privilégiée non seulement par les résidents mais par tous les autres usagers du quartier qu'ils soient là par affaire, travail ou tourisme.

2.3.2 Le cas particulier de ce tronçon de la rue Jeanne-Mance

Le tronçon de la rue Jeanne-Mance sur lequel se trouve la place des Festivals est particulier entre autres parce qu'il devient piétonnier plusieurs fois dans l'année. Pendant toute la durée de l'installation, le tronçon demeurera accessible aux automobiles.

Il est le lieu de transition entre la partie « affaires » et la portion résidentielle du quartier en direction nord-sud.

Cette portion de la rue est en fait l'un des cœurs de la Ville et est la scène d'une partie des grandes manifestations culturelles.

2.3.3 Le développement et les travaux en cours

La Ville de Montréal subit une transformation de longue haleine et d'année en année, les zones de chantiers se succèdent. Le premier chantier fut celui de la place même, et aujourd'hui, celui de la rue Sainte-Catherine et de l'OSM. Tous les travaux du secteur seront complétés à l'automne laissant un libre accès à la place.

3 ZONES D'INTERVENTION

L'installation demandée devra couvrir approximativement la moitié des 75 000 pieds carrés de la place des Festivals. Elle sera contenue exclusivement sur la surface minérale de la place et doit s'étendre le plus possible (couvrir du nord au sud).

4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES

4.1 PRINCIPES D'INTERVENTION

L'installation devra être interactive (au sens large) avec les usagers. Elle devra tenir compte de la diversité des usagers (adultes, adolescents, familles, groupes) et faciliter leur cohabitation. Elle devra être intéressante visuellement autant de jour que de nuit. Réalisée avec peu de moyens, festive, surprenante, ludique et participative, l'intervention cherche à favoriser la déambulation sur le site et à dynamiser les espaces publics. L'installation doit contribuer à attirer de nombreux usagers sur la place et les inviter à interagir avec elle. Le curieux devenant partie intégrante de la scène maintenant qu'il y déambule.

L'installation doit être évolutive en deux phases : avant et après le coup de minuit du 31 décembre. Ainsi, l'installation contribuera à souligner le passage de la nouvelle année en se transformant de manière permanente en 2012, et ce pour le reste de sa durée de vie. La place des Festivals est ouverte 24 heures sur 24 mais les heures de fonctionnement de l'installation seront à déterminer selon la nature des interventions.

4.2 INSTALLATION AU SOL (SURFACE MINÉRALE)

Il n'existe pas de points d'ancrage sur la dalle de granit de la place. Une solution de maintien au sol par lestage devra être intégrée à l'installation. Aucun équipement d'ancrage supplémentaire n'est prévu pour l'installation. Il ne sera pas permis de modifier, percer, briser ou changer le sol dans le cadre de l'installation résultant du concours.

4.3 INSTALLATION SUR LES MÉGASTRUCTURES D'ÉCLAIRAGE

Même si les mégastructures ne font pas partie, à proprement parler, de la zone d'intervention, il est possible de les utiliser pour déployer une partie de l'installation (équipements d'ambiance ou autres). Chaque mégastructure possède un point d'accrochage pouvant supporter 4500 livres de charge.

4.4 VITRINES HABITÉES

Les vitrines ne font pas partie des infrastructures techniques. En conséquence, elles ne doivent pas être obstruées par les installations.

4.5 EMMARCHEMENTS

Les emmarchements donnant sur la rue Sainte-Catherine ainsi que ceux donnant sur la rue Mayor doivent rester libres en tout temps.

4.6 RÉSEAU PIÉTONNIER

L'installation devra permettre de circuler librement sur le site. Le trottoir de la rue Jeanne-Mance doit rester libre à la circulation piétonne. Le trottoir qui traverse la place des Festivals du nord au sud, et qui délimite la zone d'intervention du côté ouest, doit également rester libre.

4.7 ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL

Le Partenariat peut mettre à la disponibilité des équipes lauréates, sur disponibilité, divers équipements et matériel. La liste du matériel disponible est présentée à l'Annexe C.

4.8 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

Il y a trois chambres électriques sur la place, sous forme de « trou d'homme » distribuant un courant de 600 Volts et de 400 Ampères. Voir détails dans le devis technique (Annexe E). Les frais d'électricité ne doivent pas être pris en charge par les équipes lauréates.

4.9 SYSTÈME DE CONTRÔLE ET SONORISATION

Plusieurs équipements et logiciels sont disponibles à même la place des Festivals. Voir détails dans le devis technique (Annexe E).

4.10 RÉSISTANCE AUX INTEMPÉRIES

L'installation devra être suffisamment solide pour résister aux variations de températures (entre 5° et -35°Celsius) et aux intempéries telles que les vents forts, la pluie, le verglas, une chute de neige constante ou abondante.

4.11 MOBILIER URBAIN

Il n'est pas permis d'intervenir sur le mobilier urbain. Il n'est également pas permis de s'y accrocher ou d'inviter les utilisateurs à en faire un usage pour lequel il n'a pas été prévu.

4.12 ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ DES LIEUX

L'installation ne doit pas interagir ou nuire avec l'éclairage déjà en place afin de permettre une déambulation sécuritaire des lieux. Elle peut cependant contribuer à en changer l'ambiance.

4.13 EXIGENCE D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT

L'installation ne doit pas demander d'entretien particulier pendant toute sa durée de vie. Il est fortement conseillé d'intégrer la contrainte des précipitations de neige dans le concept puisque celle-ci ne sera pas enlevée sur le site (sur et entre les éléments d'aménagement). Les employés de la Ville et du Partenariat déneigeront les principaux accès au site. Si le concept nécessite un déneigement complet ou un entretien particulier, celui-ci devra être assumé par l'équipe lauréate. Le déneigement devra être fait à la pelle afin de ne pas abîmer la dalle de granit de la place.

4.14 VANDALISME, VOL ET BRIS

Les surfaces de l'installation doivent décourager, dans la mesure du possible, le vandalisme. Si l'installation est composée de plusieurs éléments, ces derniers doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol. L'équipe lauréate est responsable du remplacement des éléments manquants ou endommagés.

4.15 SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

L'installation ne doit pas présenter d'angles, de saillies ou d'aspérités dans lesquelles on peut se blesser. Elle doit être sécuritaire tant pour les usagers que pour le personnel qui en fait le transport, la manipulation, l'installation et la maintenance. L'installation doit respecter les normes en matière de sécurité sur le domaine public.

L'équipe lauréate est responsable d'assurer la sécurité sur le site après les heures d'ouverture de l'installation. Il est suggéré de concevoir une installation qui ne nécessite pas ou peu de surveillance.

4.16 ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le développement durable fait partie des préoccupations du Partenariat. Les solutions présentées doivent favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés.

4.17 COHABITATION AVEC LES RIVERAINS

L'installation doit tenir compte de la présence des habitants du secteur en minimisant le bruit.

4.18 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'installation doit intégrer, le plus possible, les grands principes d'accessibilité universelle.

5 OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

5.1 BUDGET

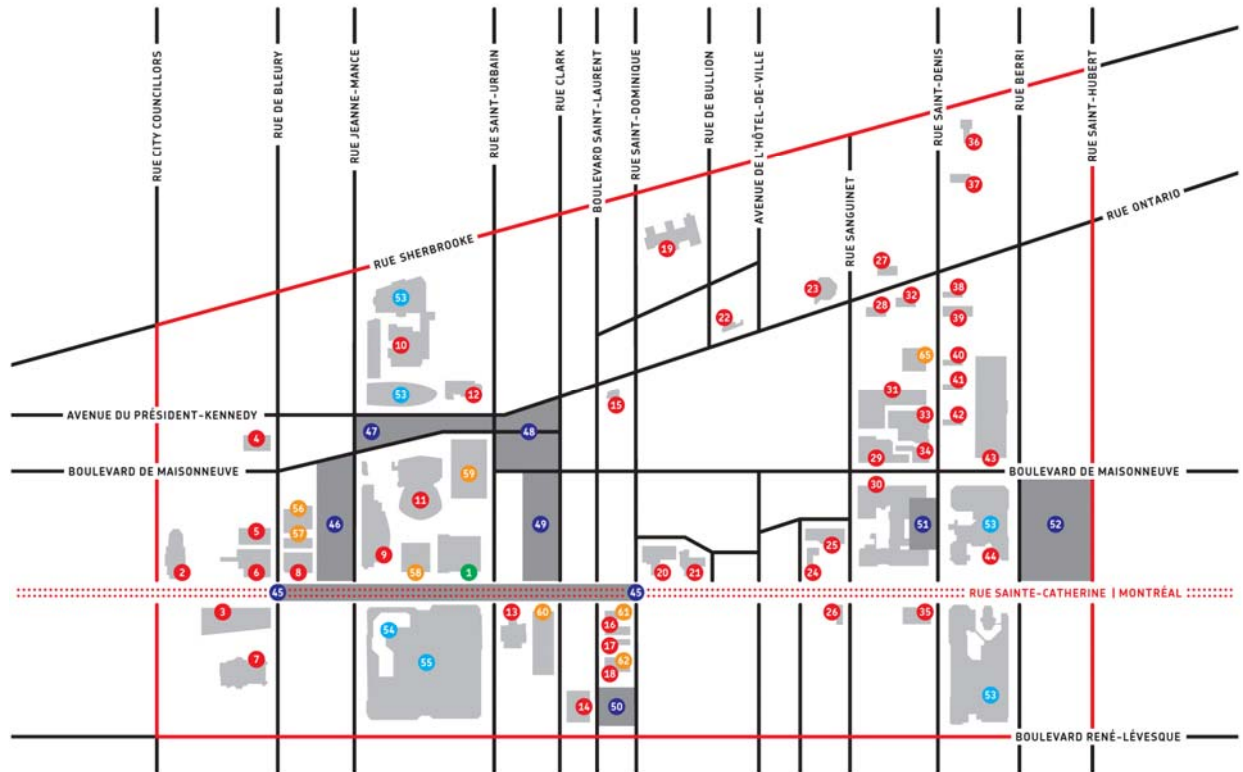
La rémunération totale forfaitaire accordée pour la conception, la production, la main d'œuvre, les droits et les garanties de l'installation livrée clés en main est de 220,000 \$ (plus taxes).

5.2 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'installation devra être fonctionnelle du 15 décembre 2011 au 2 février 2012 inclusivement pour laisser par la suite place aux activités du Festival Montréal en lumière. Il est possible que l'installation demeure en place jusqu'au 26 février 2012.

ANNEXE A

QUARTIER DES SPECTACLES MONTREAL



● INFORMATION CULTURELLE

- 1 La Vitrine (guichet d'information culturelle et billetterie de dernière minute)

● LIEUX DE DIFFUSION CULTURELLE

- 2 Église unie St-James
- 3 Galeries d'art contemporain du Belgo
- 4 Centre culturel Simón Bolívar
- 5 Cinéma Impérial
- 6 Musique Plus
- 7 Gesù
- 8 Maison du Festival Rio Tinto Alcan
- 9 Musée d'art contemporain
- 10 Coeur des sciences (UQAM)
- 11 Place des Arts
- 12 Église St. John The Evangelist
- 13 Théâtre du Nouveau Monde
- 14 Monument-National
- 15 Les Katacombes
- 16 Club Soda
- 17 Vox - Centre de l'image contemporaine
- 18 Société des arts technologiques (SAT)
- 19 Chapelle historique du Bon-Pasteur
- 20 Métropolis
- 21 Foufounes électriques
- 22 Jello Martini Lounge
- 23 Maison Théâtre

● PLACES PUBLIQUES

- 24 Salle Underworld
- 25 Centre de design de l'UQAM
- 26 Théâtre Sainte-Catherine
- 27 Galerie Yergeau du Quartier Latin
- 28 Pub Quartier Latin
- 29 Cinémathèque Québécoise
- 30 Centre Pierre-Péladeau de l'UQAM
- 31 Cinéma Quartier latin
- 32 La galerie du Pélerin
- 33 Théâtre St-Denis
- 34 CinéRobothèque de l'ONF
- 35 Théâtre Telus
- 36 Goethe-Institut
- 37 Café Chaos
- 38 La Récréation
- 39 L'Absynthe
- 40 Pub Saint-Ciboire
- 41 Maison du reggae
- 42 Bistro à Jojo
- 43 Grande bibliothèque de BANQ
- 44 Galerie de l'UQAM

● PLACES PUBLIQUES

- 45 L'axe Sainte-Catherine
- 46 Place des Festivals
- 47 Promenade des Artistes
- 48 Le Parterre
- 49 L'esplanade Clark
- 50 Place de la Paix
- 51 Place Pasteur
- 52 Place Émilie-Gamelin

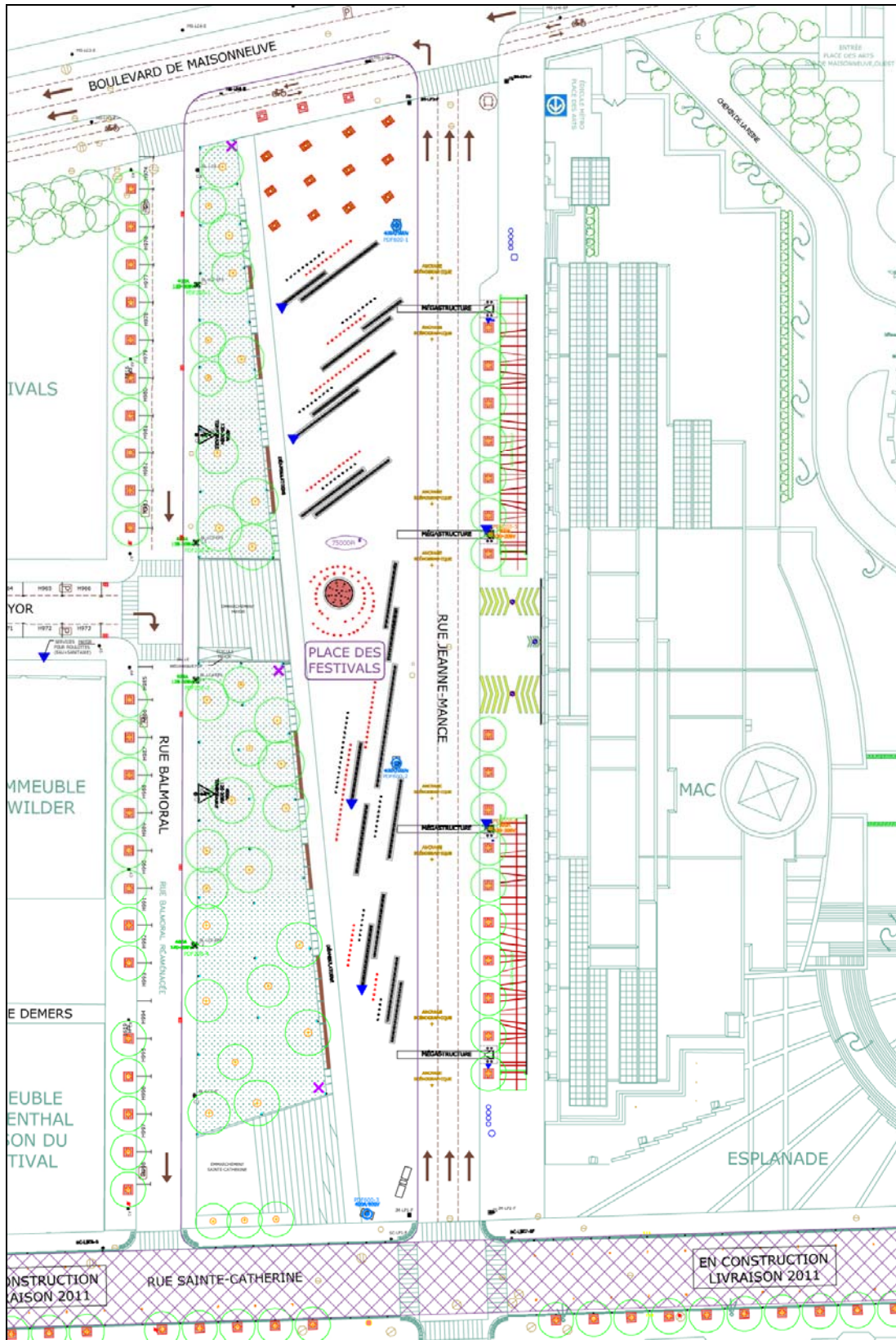
● LES REPÈRES

- 53 Université du Québec à Montréal (UQAM)
- 54 Hyatt Regency Montréal
- 55 Complexe Desjardins

● PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

- 56 Édifice Wilder
- 57 Maison des Grands Ballets Canadiens de Montréal
- 58 Espace culturel Georges-Émile-Lapalme
- 59 Adresse symphonique
- 60 Maison du développement durable
- 61 Le 2-22
- 62 Agrandissement de la Société des arts technologiques (SAT)
- 63 Le Vivier

ANNEXE B



ANNEXE C

Liste de matériel disponible Partenariat du Quartier des spectacles

Voici la liste de matériel non exhaustive mis en disponibilité pour les événements se tenant au Quartier des spectacles. Les quantités sont sujettes à varier selon la quantité d'événements tenue simultanément sur le territoire.

Les équipements sont attribués par le Partenariat de façon discrétionnaire en ayant comme prémices : l'équité, la disponibilité et l'indispensabilité.

- Tapis caoutchouc (style Aréna)
- Projecteurs d'éclairage sur bras (signalétique)
- Structures (Ponts) d'éclairage 10 pouces 4 pieds de long
- Structures (Ponts) d'éclairage 10 pouces 8 pieds de long
- Tête de Pont d'éclairage
- Chariot élévateur avec courtes et longues fourches (utilisation PQDS seulement)
- Cage utilitaire de travail pour homme adaptée au chariot élévateur
- Tapis passe-fil (frais de location)
- Tapis passe-fil d'handicapés (frais de location)
- Tapis passe-fil chariot de transport
- Contrepoids de caoutchouc pour panneau de circulation
- Passerelle rouge (contre-pente trottoir)
- Panneau signalétique stationnement interdit
- Panneau signalétique Arrêt
- Plaques acier pour Blocs de béton Morelli
- Blocs de Béton Morelli 1000 kilos
- Blocs de Béton Morelli 500 kilos
- Blocs de Béton Morelli 100 kilos
- Plancher temporaire de type Hexadeck (3 pieds carrés le morceau)
- Étrier avec « cheeseborough » pour vitrines événementielles (Promenade des artistes et Parterre)
- Couvert de puits d'accès (bois et aluminium)
- Cônes 48 pouces
- Cônes 36 pouces
- Barrières Jaune de type Flex

ANNEXE D - Fichier joint

ANNEXE E - Fichier joint

ANNEXE F - Fichier joint

ANNEXE G - Fichier joint